

L'Association des Professeurs de Français et de Langues Anciennes des Classes Préparatoires Littéraires
L'Association des Professeurs de Lettres
L'Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur
La Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes
Sauvegarde des Enseignements Littéraires

A Monsieur le Ministre
de l'Education Nationale

Monsieur Le Ministre,

L'annonce de la création d'un CAPES unique de Lettres, scellant de fait la disparition du CAPES de Lettres Classiques et de celui de Lettres Modernes, a suscité beaucoup d'inquiétude et d'incompréhension, et soulevé de nombreuses questions chez l'ensemble des professeurs de français et de langues anciennes. Nos associations réunies se sont donné pour but de les relayer auprès de vous en vous adressant ce courrier commun. Notre démarche n'est nullement polémique et se veut uniquement constructive : nous saluons la volonté du gouvernement qui a mis au centre de ses préoccupations la formation des enseignants, et sommes particulièrement sensibles aux efforts déployés pour refonder l'école primaire, mais nous nous interrogeons sur les raisons qui ont poussé à concevoir dans l'urgence ce nouveau CAPES.

Quel est l'enjeu de la création d'un corps unique de professeurs de Lettres ? Quel nouveau type de professeurs de Lettres entend-on ainsi créer et recruter ? En quoi ce nouveau CAPES fera-t-il éclore des professeurs mieux formés que par le passé ?

Si c'est un corps unique de professeurs de Lettres que l'on souhaite, pourquoi ouvrir certaines options aux optionnaires de Lettres Modernes, et les fermer à ceux de Lettres Classiques ?

S'il s'agit de concevoir un CAPES plus « attractif » afin de susciter davantage de vocations de professeurs, nous peinons à comprendre comment ce nouveau concours pourrait avoir cet effet. Il semble difficile de compter sur l'introduction du théâtre, du cinéma ou du français langue étrangère, disciplines enseignées dans bien peu d'établissements, pour attirer davantage de candidats vers le métier de professeur, d'autant que les raisons de cette désaffection sont nombreuses - tout le monde le sait - et dépassent très largement la question de l'attractivité des disciplines de concours.

Nous ne comprenons donc pas les raisons qui ont présidé à la création de ce CAPES unique de Lettres.

En outre, cette réforme s'installe dans l'urgence. L'arrêté définitif n'est paru que tardivement ; les universités ont dû concevoir les masters MEEF à l'aveugle, sans sujets zéro, et alors que les ESPE sont seulement en cours de création. Dans quelles conditions une réforme mal comprise, et menée à la hâte, va-t-elle pouvoir se mettre en place ?

L'empilement des réformes successives de ces dernières années non seulement n'a pas permis de susciter davantage de vocations, mais a conduit à un véritable brouillage de la conception même de l'enseignement du français et des Lettres, anciennes et modernes. Alors que tant d'élèves ont

des difficultés dans la pratique de la langue française, tant orale qu'écrite - et nous savons à quel point ce sujet vous préoccupe – nous croyons urgent de suspendre momentanément une réforme dont on perçoit mal les enjeux, afin que d'autres propositions puissent naître sur la base d'un enseignement des Lettres sinon refondé, au moins clairement défini.

En conséquence, Monsieur Le Ministre, nous vous demandons de bien vouloir instaurer un moratoire pour l'installation de ce nouveau CAPES de Lettres et du nouveau Master MEEF, afin que puisse s'engager une réflexion concertée, qui nous paraît absolument indispensable, sur la question de la formation des professeurs de Lettres et sur la place que les langues anciennes doivent y occuper.

Ne doutant pas que vous saurez entendre nos légitimes inquiétudes, nous vous prions, Monsieur Le Ministre, d'agréer nos sentiments respectueux.

Pour l'APFLA-CPL, Véronique Cirefice
veronique.cirefice@gmail.com

Pour l'APL, Romain Vignest
romainvignest@free.fr

Pour l'APLAES, Marie-Pierre Noël
marie-pierre.noel@wanadoo.fr

Pour la CNARELA, Sylvie Pedroarena
sylvie.pedroarena@orange.fr

Pour SEL, Monique Trédé
monique.trede@ens.fr